

Informations complémentaires pour les entreprises formatrices,
les écoles professionnelles et les cours interentreprises

Révision totale de la formation professionnelle initiale

Maçon/ne AFP

Maçon/ne CFC

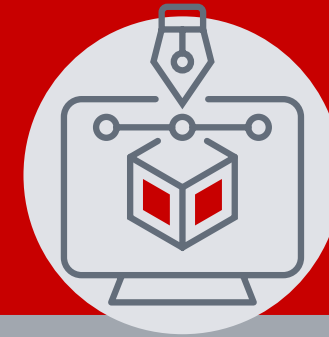




De quoi s'agit-il?



Aperçu des modifications
et nouveautés



Méthodologie et
didactique



Instruments de
mise en œuvre



Mesures d'information et
de formation



Contacts

De quoi s'agit-il?



- Introduction
- Contexte de la révision totale de la formation professionnelle initiale
- Impacts de la révision totale de la formation professionnelle initiale
- Mise en œuvre de la révision totale de la formation professionnelle initiale

Bienvenue!



Dans le cadre du masterplan «Formation professionnelle 2030 de la SSE», de **nouveaux jalons fondamentaux** ont été définis afin d'adapter la formation professionnelle initiale de maçon/ne AFP et de maçon/ne CFC aux exigences et défis futurs du secteur principal de la construction.



Les principales modifications et nouveautés résultant de la révision totale sont présentées ci-après. Toutes les parties concernées peuvent ainsi se préparer au mieux et se réjouir pleinement du début de la formation à l'été 2025.



La SSE se réjouit de poursuivre avec vous cette modernisation passionnante de la formation professionnelle initiale de maçon/ne AFP et de maçon/ne CFC!

De quoi s'agit-il?

Contexte de la révision totale de la formation professionnelle initiale



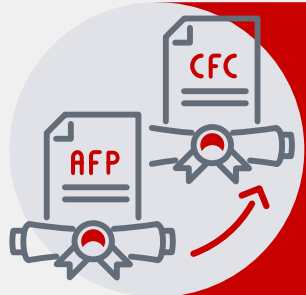
Modernisation de la formation

La révision totale comprend des processus d'apprentissage modernisés qui mettent davantage l'accent sur les tâches pratiques et l'apprentissage axé sur l'action. Il en résulte une main-d'œuvre mieux qualifiée qui répond aux exigences actuelles et futures du secteur principal de la construction d'aujourd'hui.



Valorisation de l'apprentissage de deux ans

Les deux profils de qualification maçon/ne AFP et maçon/ne CFC sont désormais harmonisés. La revalorisation prévue de l'apprentissage de deux ans accroît l'attrait de la formation de maçon/ne AFP en tant qu'accès au secteur principal de la construction.



Amélioration de la perméabilité:

La possibilité de rattachement optimisée permet aux personnes en formation ayant de bons résultats scolaires et pratiques d'opérer une transition en douceur de l'apprentissage de deux ans (maçon/ne AFP) vers l'apprentissage de trois ans (maçon/ne CFC).

De quoi s'agit-il?

Impacts de la révision totale de la formation professionnelle initiale



Augmentation de la pertinence de la formation

Les nouveaux contenus de formation élargissent le profil de qualification généraliste et améliorent l'efficacité de la formation en encourageant les compétences professionnelles, personnelles et sociales ainsi que l'autonomie et la responsabilité.



Amélioration de la qualité de la formation

L'intégration accrue des contenus théoriques et pratiques de la formation, des programmes de formation harmonisés ainsi que des directives et des bases d'évaluation uniformes garantissent une qualité élevée de la formation sur tous les lieux de formation.



Encouragement du développement individuel en matière d'apprentissage

Le succès individuel de l'apprentissage est favorisé de manière ciblée par la réalisation de bilans de compétences et la réalisation de dossiers de formation avec réflexion personnelle et externe ainsi que de rapports de formation.



De quoi s'agit-il?

Mise en œuvre de la révision totale de la formation professionnelle initiale



Méthodologie de formation révisée

L'introduction d'une méthodologie de formation contemporaine met l'accent sur l'utilisation de méthodes d'apprentissage innovantes. Les responsables de la formation professionnelle veillent ainsi à ce que les personnes en formation développent un profil de compétences cohérent et complet.



Coopération renforcée entre les lieux de formation

La coopération plus étroite entre les trois lieux de formation en vue d'harmoniser les contenus de formation ainsi que des directives et bases d'évaluation uniformes débouchent sur un accompagnement et une promotion plus ciblés et mieux personnalisés des personnes en formation.



Nouvelle procédure de qualification

La procédure de qualification met désormais l'accent sur la préparation et l'exécution des tâches attribuées. L'élaboration du dossier de formation (mandats pratiques) fait l'objet d'un suivi étroit et constitue la base de l'entretien professionnel. L'examen écrit des connaissances professionnelles a été supprimé – en revanche, davantage de poids est accordé à la note d'expérience.

**Les apprentis
d'aujourd'hui sont
la main-d'œuvre
qualifiée de demain.**

Aperçu des modifications et nouveautés



- Les diplômes professionnels modernisés de maçon/ne AFP et CFC
- Valeur ajoutée pour la branche
- Profil de qualification maçon/ne AFP
- Profil de qualification maçon/ne CFC

Aperçu des modifications et nouveautés

Les diplômes professionnels modernisés de maçon/ne AFP et CFC



Maçon/ne AFP

Formation professionnelle initiale de 2 ans

Généraliste sous supervision

57 jours de cours interentreprises (contre 48 jusqu'à présent)

1 jour à l'école professionnelle comme jusqu'à présent

Examen pratique de fin d'apprentissage 24 h,
y compris 1h d'entretien professionnel



Maçon/ne CFC

Formation professionnelle initiale de 3 ans

Généraliste

72 jours de cours interentreprises (comme jusqu'à présent)

1 jour à l'école professionnelle comme jusqu'à présent

Examen pratique de fin d'apprentissage 32 h,
y compris 1h d'entretien professionnel

Principales nouvelles compétences professionnelles

Intégration de nouvelles compétences professionnelles et opérationnelles ainsi que de compétences personnelles et sociales

Intégration du développement durable et de la protection de l'environnement ainsi que de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Valorisation de l'apprentissage de deux ans de maçon/ne AFP en tant qu'accès attrayant au secteur principal de la construction

Perméabilité améliorée grâce à une transition optimisée de maçon/ne AFP vers maçon/ne CFC

Aperçu des modifications et nouveautés

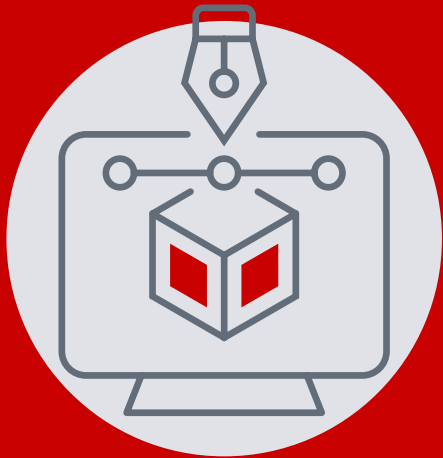
Profil de qualification maçon/ne AFP

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles					
a	Préparation des travaux de construction confiés	a1: Suivre des plans de construction simples	a2: Aménager et sécuriser les zones de chantier conformément aux prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	a3: Préparer les travaux de construction et le vérifier en fonction des nouveautés dans le domaine des matériaux de construction et des procédés	a4: Réaliser des croquis simples d'éléments de construction	a5: Entreposer, trier et mettre à disposition les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction selon les instructions	
		b1: Aider à l'exécution des travaux d'arpentage et de piquetage	b2: Déplacer des éléments de construction préfabriqués simples selon les instructions	b3: Installer et utiliser des systèmes ouverts simples d'épuisement des eaux selon les instructions	b4: Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire	b5: Déconstruire des éléments de construction selon les instructions	
c	Exécution des travaux de construction confiés	c1: Adopter un comportement écologique et sûr sur le chantier	c2: Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre	c3: Sécuriser, étayer et renforcer des éléments de construction simples selon les instructions	c4: Réaliser des travaux simples de terrassement, de pose de canalisations et de pose de conduites selon les instructions	c5: Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur des éléments de construction simples selon les instructions	c6: Réaliser des ouvrages de maçonnerie selon les instructions
		c7: Réaliser des éléments de construction simples à base de mortier, les étanchéifier et les isoler selon les instructions	c8: Documenter les travaux de construction effectués selon les instructions				
d	Communication et collaboration avec différentes équipes sur le chantier	d1: Collaborer avec les différentes équipes sur le chantier	d2: Obtenir et partager des informations concernant les travaux de construction confiés	d3: Traiter des conflits simples sur le chantier			

Aperçu des modifications et nouveautés

Profil de qualification maçon/ne CFC

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles					
a	Préparation des travaux de construction confiés	a1: Lire les plans de construction	a2: Aménager et sécuriser les zones de chantier conformément aux prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	a3: Préparer les travaux de construction et les vérifier en fonction des nouveautés dans le domaine des matériaux de construction et des procédés	a4: Réaliser des croquis pour les travaux de construction	a5: Contrôler et entreposer les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction livrés	a6: Mettre à disposition sur demande les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction
b	Exécution des travaux de construction confiés	b1: Arpenter et piqueter la zone de travail dans le cadre de situations simples	b2: Se déplacer sur le chantier en toute sécurité	b3: Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre	b4: Sécuriser, étayer et renforcer des éléments de construction	b5: Déconstruire des éléments de construction	b6: Réaliser des travaux simples de terrassement, de pose de canalisations et de pose de conduites
		b7: Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur des éléments de construction	b8: Réaliser des ouvrages de maçonnerie	b9: Réaliser des éléments de construction à base de mortier, les étanchéifier et les isoler	b10: Installer et utiliser des systèmes ouverts simples d'épuisement des eaux	b11: Déplacer des éléments de construction préfabriqués	
c	Fourniture d'instructions relatives aux travaux de construction confiés et surveillance de ces derniers	c1: Attribuer des tâches simples dans la zone de travail confiée	c2: Surveiller des travaux simples dans la zone de travail confiée	c3: Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire	c4: Rédiger un rapport sur les travaux de construction simples effectués	c5: Discuter en équipe des travaux réalisés et améliorer les processus de travail et ses propres compétences personnelles	
d	Communication et collaboration avec les différentes parties prenantes	d1: Collaborer au sein de différentes équipes sur le chantier	d2: Obtenir et partager des informations concernant les travaux de construction	d3: Résoudre des conflits simples sur le chantier			



→ Aperçu général

→ Remaniement orienté vers l'action

Importance de la compétence opérationnelle

Les quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Niveaux de taxonomie des objectifs évaluateurs

→ Renforcement de la coopération entre les lieux de formation

Collaboration entre les trois lieux de formation

Tableau de coopération des lieux de formation

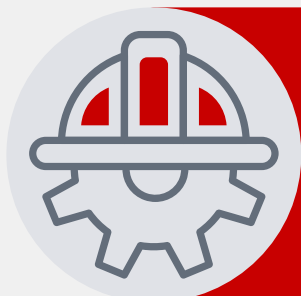
Concept des médias didactiques

→ Renforcement de l'accompagnement d'apprentissage

Rôle et tâches du formateur professionnel

Rôle et tâches de l'enseignant spécialisé

Rôle et tâches du responsable de cours



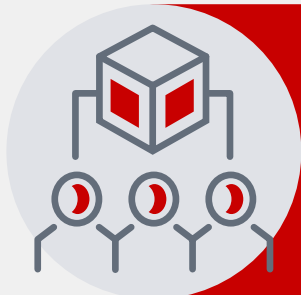
Remaniement orienté vers l'action

Grâce à la formation pratique et à la coopération renforcée entre l'école professionnelle, l'entreprise formatrice et les cours interentreprises, les personnes en formation peuvent appliquer les connaissances théoriques directement dans des situations pratiques. Cela renforce leur compétence opérationnelle de manière optimale.



Renforcement de la coopération entre les lieux de formation

Les plans et programmes de formation sont structurés sur la base du plan de formation ou du tableau de coopération des lieux de formation, qui déterminent quelle compétence opérationnelle doit être enseignée avec quel objectif évaluateur, à quel moment et dans quel lieu de formation.



Renforcement de l'accompagnement d'apprentissage

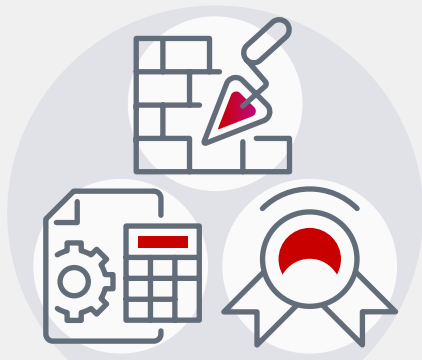
Des bilans de compétences et des entretiens de bilans réguliers permettent d'identifier les difficultés à un stade précoce et de prendre des mesures ciblées. Cela augmente considérablement le taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage.

Importance de l'orientation vers l'action

- ➔ Dans la formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises), l'orientation sur les compétences opérationnelles signifie que les contenus de la formation sont axés sur des situations opérationnelles professionnelles spécifiques nécessaires au quotidien.
- ➔ Les prescriptions révisées sur la formation de maçon/ne AFP et de maçon/ne CFC définissent les compétences opérationnelles nécessaires dans les profils de qualification et décrites en détail dans les plans de formation.
- ➔ Les objectifs évaluateurs sont formulés dans les plans de formation, attribués aux lieux de formation respectifs et harmonisés entre eux afin de garantir que les trois lieux de formation contribuent avec succès au développement des compétences opérationnelles nécessaires.

Les quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les quatre dimensions d'une compétence opérationnelle comprennent des éléments spécifiques à la profession qui sont importants pour l'exercice réussi du métier de maçon/ne AFP et de maçon/ne CFC.



**Compétence
technique**



**Compétence
méthodologique**



**Compétence
sociale**



**Compétence
personnelle**

- ➔ **La compétence technique** fait référence à la capacité des personnes en formation à appliquer correctement les normes, méthodes, procédures et matériaux spécifiques à la profession.
- ➔ **La compétence méthodologique** comprend l'organisation de son propre travail et l'application de stratégies de travail et d'apprentissage ainsi que l'approche et l'action interdisciplinaires axées sur les processus.
- ➔ **La compétence sociale** fait référence à la capacité des personnes en formation à surmonter de manière constructive les défis liés à la communication et aux situations de conflit et à développer une attitude de travail exemplaire.
- ➔ **La compétence personnelle** comprend la réflexion sur sa propre façon de penser et d'agir de manière responsable ainsi que la volonté de se perfectionner et d'apprendre tout au long de la vie afin de renforcer l'employabilité.

Niveaux de taxonomie des objectifs évaluateurs

Chaque objectif de performance est évalué à l'aide d'un niveau de taxonomie (niveau C, C1 à C4). L'échelle C exprime la complexité de l'objectif évaluateur. Leur signification concrète est la suivante:

Niveau	Opération	Description
C1	Connaissance	Les maçon/nés AFP et CFC restituent des connaissances acquises et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Compréhension	Les maçon/nés AFP et CFC expliquent ou décrivent les connaissances acquises avec leurs propres mots.
C3	Application	Les maçon/nés AFP et CFC appliquent les technologies/aptitudes acquises dans différentes situations.
C4	Analyse	Les maçon/nés AFP et CFC analysent une situation complexe, c'est-à-dire qu'ils la décomposent en éléments distincts, identifient les relations entre ces éléments et identifient des caractéristiques structurelles.
C5	Synthèse	Les maçon/nés AFP et CFC combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.
C6	Évaluation	Les maçon/nés AFP et CFC évaluent une situation plus ou moins complexe sur la base de certains critères.

Collaboration entre les trois lieux de formation

➔ Harmonisation des contenus

La coopération renforcée entre les lieux de formation garantit une formation comparable sur tous les sites et un niveau de qualité élevé grâce à l'harmonisation des contenus et des objectifs évaluateurs entre les trois lieux de formation.

➔ Collaboration coordonnée

La collaboration coordonnée entre les lieux de formation garantit aux personnes en formation qu'elles bénéficient d'une formation complète et proche de la pratique, qui favorise à la fois les compétences professionnelles, personnelles et sociales.

➔ Formation moderne

La coordination régulière entre l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises garantit que les contenus de formation sont toujours à jour et correspondent aux exigences actuelles et futures du secteur principal de la construction.

Objectif du tableau de coopération des lieux de formation

➔ Harmonisation du calendrier et des contenus de formation

Le tableau de coopération des lieux de formation fixe les modalités de coordination des formations en termes de contenus et de calendrier entre les lieux de formation. Il détermine quel lieu de formation est responsable de quels objectifs d'apprentissage ainsi que la répartition du temps de formation entre les lieux de formation.

➔ Outil d'orientation pour les responsables de la formation

Le tableau de coopération des lieux de formation sert d'outil d'orientation pour les responsables de la formation dans les entreprises formatrices, les centres CIE et les écoles professionnelles afin de garantir la cohérence des contenus de formation et l'acquisition, par les personnes en formation, de toutes les compétences opérationnelles requises. Il facilite la coordination entre les lieux de formation et favorise une collaboration efficace dans la formation duale.

Méthodologie et didactique

Renforcement de la coopération entre les lieux de formation

Attribution des compétences opérationnelles «Maçon/ne AFP» aux années d'apprentissage

	1.ère année d'apprentissage			2.ème année d'apprentissage		
	Entreprise	EP	CIE	Entreprise	EP	CIE
a Préparation des travaux de construction confiés						
a1 Suivre des plans de construction simples		■	■	■	■	■
a2 Aménager et sécuriser les zones de chantier conformément aux prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	■	■	■			
a3 Préparer les travaux de construction et le vérifier en fonction des nouveautés dans le domaine des matériaux de construction et des procédés		■	■	■	■	■
a4 Aider à l'exécution des travaux d'arpentage et de piquetage		■	■	■	■	■
a5 Entreposer, trier et mettre à disposition les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction selon les instructions	■		■	■	■	■
b Aide aux travaux de construction						
b1 Aider à l'exécution des travaux d'arpentage et de piquetage	■		■			
b2 Déplacer des éléments de construction préfabriqués simples selon les instructions	■	■				■
b3 Installer et utiliser des systèmes ouverts simples d'épuisement des eaux selon les instructions				■	■	■
b4 Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire	■		■			■
b5 Déconstruire des éléments de construction selon les instructions			■	■	■	■
c Exécution des travaux de construction confiés						
c1 Adopter un comportement écologique et sûr sur le chantier	■	■	■	■		■
c2 Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre	■	■	■			
c3 Sécuriser, étayer et renforcer des éléments de construction simples selon les instructions				■	■	■
c4 Réaliser des travaux simples de terrassement, de pose de canalisations et de pose de conduites selon les instructions				■	■	■
c5 Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur des éléments de construction simples selon les instructions	■	■	■	■	■	■
c6 Réaliser des ouvrages de maçonnerie selon les instructions	■	■	■		■	■
c7 Réaliser des éléments de construction simples à base de mortier, les étanchéifier et les isoler selon les instructions		■		■	■	■
c8 Documenter les travaux de construction effectués selon les instructions	■	■	■			
d Communication et collaboration avec différentes équipes sur le chantier						
d1 Collaborer avec les différentes équipes sur le chantier		■		■	■	
d2 Obtenir et partager des informations concernant les travaux de construction confiés	■	■		■	■	■
d3 Traiter des conflits simples sur le chantier				■	■	

Méthodologie et didactique

Renforcement de la coopération entre les lieux de formation

Attribution des compétences opérationnelles «maçon/ne CFC» aux années d'apprentissage

	1.ère année d'apprentissage			2.ème année d'apprentissage			3.ème année d'apprentissage		
	Entreprise	EP	CIE	Entreprise	EP	CIE	Entreprise	EP	CIE
a Préparation des travaux de construction confiés									
a1 Lire les plans de construction		■	■	■	■	■		■	■
a2 Aménager et sécuriser les zones de chantier conformément aux directives en matière de sécurité au travail et e protection de la santé	■	■	■	■	■	■			
a3 Préparer les travaux de construction et les vérifier en fonction des nouveautés dans le domaine des matériaux de construction et des procédés		■	■		■		■	■	■
a4 Réaliser des croquis pour les travaux de construction		■	■	■		■		■	■
a5 Contrôler et entreposer les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction livrés			■	■	■				
a6 Mettre à disposition sur demande les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction	■		■	■	■	■			
b Exécution des travaux de construction confiés									
b1 Arpenter et piqueter la zone de travail dans le cadre de situations simples			■	■	■				■
b2 Se déplacer sur le chantier en toute sécurité	■	■	■			■			
b3 Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre	■	■	■						
b4 Sécuriser, étayer et renforcer des éléments de construction		■					■	■	■
b5 Déconstruire des éléments de construction			■	■	■	■		■	■
b6 Réaliser des travaux simples de terrassement, de pose de canalisation et de pose de conduites				■	■			■	■
b7 Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur des éléments de construction	■	■	■	■	■	■		■	■
b8 Réaliser des ouvrages de maçonnerie	■	■	■		■	■		■	■
b9 Réaliser des éléments de construction à base de mortier, les étanchéfier et les isoler			■	■	■			■	■
b10 Installer et utiliser des systèmes ouverts simples d'épuisement des eaux	■	■	■					■	
b11 Déplacer des éléments de construction préfabriqués		■		■	■	■			
c Fourniture d'instructions relatives aux travaux de construction confiés et surveillance de ces derniers									
c1 Attribuer des tâches simples dans la zone de travail confiée							■	■	■
c2 Surveiller des travaux simples dans la zone de travail confiée							■	■	■
c3 Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire	■		■			■			■
c4 Rédiger un rapport sur les travaux de construction simples effectués	■	■	■					■	
c5 Discuter en équipe des travaux réalisés et améliorer les processus de travail et ses propres compétences personnelles				■	■		■	■	
d Communication et collaboration avec les différentes parties prenantes									
d1 Collaborer au sein de différentes équipes sur le chantier	■	■	■	■					
d2 Obtenir et partager des informations concernant les travaux de construction	■	■		■	■				■
d3 Résoudre les conflits simples sur le chantier							■	■	

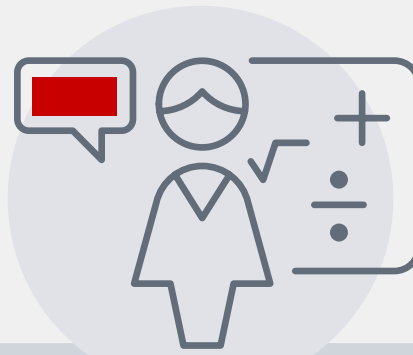
Méthodologie et didactique

Renforcement de l'accompagnement d'apprentissage

Les responsables de la formation professionnelle organisent la formation dans les différents lieux de formation afin d'équilibrer les points de tension entre la théorie et la pratique. Ils accompagnent activement les personnes en formation dans l'élaboration de leur dossier de formation (mandats pratiques) et effectuent régulièrement des bilans de compétences pour contrôler les progrès d'apprentissage. Au besoin, ils organisent des entretiens et mettent en œuvre des mesures pour soutenir les personnes en formation.



Formateur professionnel
Entreprise formatrice



Enseignant spécialisé
École professionnelle



Responsable de cours
Cours interentreprises

Rôle et tâches des formateurs professionnels

- ➔ Les formateurs professionnels transmettent des compétences orientées vers la pratique et aident les personnes en formation à appliquer des connaissances théoriques dans des situations de travail réelles.
- ➔ Ils fournissent un feed-back régulier, soutiennent les personnes en formation dans l'élaboration et la mise à jour de leur dossier de formation et favorisent leur développement professionnel et personnel.
- ➔ Les formateurs professionnels doivent disposer d'une qualification technique conformément à l'art. 10 de l'ordonnance sur la formation et il est recommandé qu'ils consacrent environ 5 % de leur temps de travail aux personnes en formation.



Rôle et tâches des enseignants spécialisés

- ➔ Les enseignants spécialisés dispensent la formation scolaire, composée des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- ➔ Ils assurent l'acquisition de connaissances théoriques, qui constituent la base des aptitudes et des compétences pratiques.
- ➔ En outre, ils travaillent en étroite collaboration avec les formateurs professionnels dans les entreprises formatrices et avec les responsables de cours dans les cours interentreprises afin de garantir une formation globale et proche de la pratique et de renforcer la compétence opérationnelle des personnes en formation.



Rôle et tâches des responsables de cours

- ➔ Les responsables de cours transmettent des aptitudes de base et interviennent en complément de la formation dans l'entreprise formatrice et à l'école professionnelle.
- ➔ Ils soutiennent les personnes en formation dans la mise en œuvre pratique des connaissances théoriques en dirigeant des exercices et des projets orientés vers la pratique.
- ➔ Les responsables de cours effectuent régulièrement des bilans de compétences pour surveiller la progression de la formation et prendre des mesures à un stade précoce en cas de difficultés.
- ➔ Les responsables de cours doivent disposer d'une qualification technique conformément à l'art. 45 de l'ordonnance sur la formation et suivre régulièrement des cours de formation continue afin d'élargir leurs compétences.



**Responsable
de cours**
Cours
interentreprises



Pratique et théorie se rejoignent: l'école professionnelle enseigne les bases théoriques correspondant à la formation sur le chantier et se voit renforcée par une plus forte pondération dans la procédure de qualification.

Daniel Obrist, Berufsbildung Zofingen AG

Président de l'Association des maîtres professionnels maçons (AMPM), représentant de la Suisse alémanique



L'expérience professionnelle dans les entreprises formatrices, l'approfondissement technique dans les centres de formation CIE et l'acquisition de connaissances techniques dans les écoles professionnelles garantissent également une main-d'œuvre bien formée à l'avenir.

Jean-Manuel Aeberli, CPNE-BC

Vice-président de l'Association des maîtres professionnels maçons (AMPM), représentant de la Suisse romande

Instrumente de mise en œuvre



- ➔ Instruments de mise en œuvre pour les entreprises formatrices
- ➔ Instruments de mise en œuvre pour les cours interentreprises (CIE)
- ➔ Instruments de mise en œuvre pour les écoles professionnelles (EP)

Instrument de mise en œuvre

Instrument de mise en œuvre pour les entreprises formatrices



Directives Entreprise formatrice

Plan de formation en entreprise

La formation dans l'entreprise formatrice se base sur un plan de formation structuré qui définit en détail des objectifs d'apprentissage clairs et des contenus de formation afin de garantir le développement systématique des compétences pratiques et théoriques des personnes en formation.



Exigences posées aux entreprises formatrices

Les entreprises formatrices ont besoin d'une autorisation de former délivrée par l'office cantonal de la formation professionnelle compétent. Ces offices surveillent les contrats d'apprentissage et sont responsables de l'exécution des procédures de qualification.



Exigences posées aux formateurs professionnels

Les formateurs professionnels remplissent certaines exigences décrites dans l'ordonnance sur la formation (art. 10). Leur nom est connu dans l'entreprise formatrice et il est recommandé qu'ils consacrent environ 5 % de leur temps de travail par personne en formation.



Accompagnement des personnes en formation

Les formateurs professionnels transmettent des compétences orientées vers la pratique, fournissent un feed-back régulier et soutiennent la mise en œuvre de la théorie dans la pratique. Ils contrôlent les progrès des personnes en formation et favorisent leur développement professionnel et personnel grâce à un accompagnement continu.



Encouragement individuel

La formation doit être adaptée aux points forts et aux points faibles de chaque personne en formation. Les professionnels effectuent régulièrement des bilans de compétences pour évaluer le niveau de formation et, si nécessaire, prendre des mesures pour soutenir les personnes en formation.



Stage d'initiation structuré et recrutement

La directive recommande une procédure standardisée pour les stages d'initiation et le recrutement afin de vérifier de manière ciblée les aptitudes des candidats. Cela comprend des tests standardisés, des visites d'initiation et une évaluation finale.



Instruments de mise en œuvre

Instruments de mise en œuvre pour les entreprises formatrices



Mise en œuvre

En cas de difficultés dans l'entreprise formatrice, dans les cours interentreprises ou dans l'école professionnelle, une intervention rapide est nécessaire. Un bilan de compétences au 2e semestre permet de vérifier si la réussite de l'apprentissage est possible. En cas de problème, un entretien de bilan auquel toutes les parties impliquées prennent part est convoqué.



Déroulement

En cas de résultats insuffisants (note de 4.0 ou inférieure), les responsables des cours interentreprises informent les écoles professionnelles et les entreprises formatrices. Ils décident ensemble de la nécessité d'un entretien. L'entretien est organisé par les responsables des cours interentreprises.



Participants

Personnes en formation, parents ou représentants légaux, responsables de cours interentreprises, membres du corps enseignant de l'école professionnelle en charge des connaissances professionnelles, formateurs professionnels, représentants du canton et accompagnateurs personnels des personnes en formation doivent prendre part à l'entretien de bilan.



Directives
Bilan de
compétences

Rôles

Le responsable des cours interentreprises mène l'entretien. Toutes les parties sont consultées et recherchent une solution ensemble. Les règles telles que la non-interruption, l'écoute et l'équité doivent être respectées. Si nécessaire, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) proposera des formations sur la conduite de tels entretiens.



Documentation et objectifs

Un bref procès-verbal est rédigé et envoyé à l'office de la formation professionnelle compétent. Des objectifs et des mesures sont définis, tels que des cours d'appui, des cours de rattrapage ou des mesures internes à l'entreprise. On détermine qui contrôle les objectifs convenus et quand.



Instruments de mise en œuvre

Instruments de mise en œuvre pour les entreprises formatrices



Rapport de formation

Rapport de formation semestriel

Le rapport de formation est établi deux fois par an. Il aide à évaluer de manière objective les progrès des personnes en formation et à définir les objectifs pour le semestre à venir.



Remplissage en commun

Le rapport de formation est rempli à la fois par la personne en charge de la formation et par les personnes en formation. Il fait l'objet d'un entretien commun afin de garantir une évaluation transparente et basée sur la coopération.



Promotion des compétences professionnelles et méthodologiques

Le rapport de formation sert à évaluer les compétences professionnelles et opérationnelles des personnes en formation et aide à planifier des mesures ciblées afin de poursuivre l'amélioration et le développement.



Instrument de mise en œuvre

Instrument de mise en œuvre pour les cours interentreprises (CIE)



Directives Cours interentreprises (CIE)

Organisme responsable et organisation

Conformément à l'ordonnance sur la formation, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) est responsable de l'organisation des cours interentreprises. Les autorités compétentes des cantons ont accès aux cours en tout temps.



Mandat

Les cours interentreprises servent à transmettre et à acquérir des aptitudes de base et complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.



Contenus de formation

Les cours interentreprises couvrent différents domaines de compétences opérationnelles, tels que la préparation, le soutien, l'exécution et la surveillance de travaux de construction ainsi que la communication et la collaboration avec les différentes parties prenantes.



Durée

La durée totale des cours interentreprises de maçon/ne CFC est de 72 jours, répartis entre différents contenus de cours. Pour les maçon/nés AFP, la durée totale est de 57 jours. Chaque journée de cours dure 8 heures.



Concept pédagogique

Les prestataires des cours interentreprises élaborent un concept pédagogique. Ce concept aide les personnes en formation à appliquer des concepts théoriques dans des environnements de travail réels et les aide à développer des aptitudes pratiques.



Évaluation et procédure de qualification

Les progrès des personnes en formation sont consignés sous la forme d'attestations de compétences et évalués par des notes exprimées en dixièmes de points, complétées par des rapports écrits. Les prestataires des cours interentreprises conduisent les travaux pratiques de la procédure de qualification selon les dispositions cantonales.



Instruments de mise en œuvre

Instruments de mise en œuvre pour les cours interentreprises (CIE)



Directives d'évaluation

Détermination de la note d'expérience CIE

La note d'expérience des cours interentreprises est calculée comme la moyenne des notes de cours, les résultats étant arrondis à la note entière ou à la demi-note. Cette évaluation repose sur des directives uniformes.



Détermination de la note d'expérience EP

La note d'expérience au sein de l'école professionnelle est déterminée par les notes des bulletins des domaines de compétences opérationnelles. La pondération correspond à la part des leçons enseignées.



Mesures en cas de résultats insuffisants

En cas de résultats insuffisants, les responsables des cours interentreprises discutent des mesures possibles avec les personnes en formation et l'entreprise formatrice pour améliorer leurs résultats et résoudre les problèmes.



Instruments de mise en œuvre

Instruments de mise en œuvre pour les écoles professionnelles (EP)



Directives

Objectif

Les directives de l'école professionnelle pour maçon/nés AFP et CFC constituent une base contraignante pour la formation scolaire. Elles garantissent que le niveau, la profondeur et le déroulement de la formation, la coopération entre les lieux de formation, les contenus, les installations et la qualité sont assurés de manière comparable sur tous les sites scolaires.



Principes de base

La directive se base sur l'ordonnance sur la formation, le plan de formation et le tableau de coopération des lieux de formation pour maçon/nés AFP et CFC. Elle est harmonisée avec la directive Entreprise formatrice, les cours interentreprises et les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification.



Compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles des maçon/nés AFP et CFC sont développées pour être proches de la pratique. Les connaissances théoriques sont enseignées à l'école professionnelle. Les projets, problèmes ou situations de construction qui tiennent compte du niveau de formation des personnes en formation constituent le cœur de la formation théorique.



Instruments de mise en œuvre

Instruments de mise en œuvre pour les écoles professionnelles (EP)

Plan d'études école professionnelle maçon/ne AFP

Enseignement	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
DCO a Préparation des travaux de construction confiés	80	80	160
DCO b Aide aux travaux de construction	80	80	160
DCO c Exécution des travaux de construction confiés			
DCO d Zusammenarbeiten im Team auf der Baustelle	40	40	80
Total Connaissances professionnelles	200	200	400
b. Culture générale (CG)	120	120	240
c. Sport	40	40	80
Total des leçons	360	360	720

Instrument de mise en œuvre

Instrument de mise en œuvre pour les écoles professionnelles (EP)

Plan d'études école professionnelle maçon/ne CFC

Enseignement	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
DCO a Préparation des travaux de construction confiés	80	80	80	240
DCO b Prise en charge et exécution des travaux de construction attribués	80	80	80	240
DCO c Fourniture d'instructions relatives aux travaux de construction confiés et surveillance de ces derniers	40	40	40	120
DCO d Communication et collaboration avec les différentes parties prenantes				
Total Connaissances professionnelles	200	200	200	600
b. Culture générale (CG)	120	120	120	360
c. Sport	40	40	40	120
Total des leçons	360	360	360	1080

Mesures d'information et de formation



→ **Concept d'information et de formation**

→ **Séances d'information et de formation**

Mesures d'information et de formation

Concept d'information et de formation



Concept

Le concept définit les mesures d'information et de formation nécessaires pour les responsables de la formation professionnelle des trois lieux de formation (entreprises formatrices, cours interentreprises, écoles professionnelles). Il précise les compétences entre les cantons, les organes responsables et les autres intervenants.



Conditions-cadres et compétences

Conformément à la loi sur la formation professionnelle, l'obligation de surveillance et d'exécution incombe aux cantons, y compris l'obligation d'information et de formation des responsables de la formation professionnelle. L'organisme responsable définit les mesures nécessaires et précise les compétences pour leur mise en œuvre et leur financement.



Mise en œuvre

La mise en œuvre de la révision se fait de manière uniforme dans toute la Suisse, en impliquant les cantons et les prestataires. Les responsables de la formation professionnelle auront facilement accès aux instruments de mise en œuvre coordonnés.



Nouveautés et effets

La révision totale introduit une orientation systématique sur les compétences opérationnelles sur les trois lieux de formation, supprime l'orientation sur les matières et intègre de nouveaux contenus de formation (p. ex. sécurité en cas de travaux en hauteur, élingage de charges et plates-formes élévatoires).



Mesures d'information et de formation

Les mesures d'information relèvent de la compétence des cantons, tandis que les mesures de formation incombent aux organismes responsables. L'objectif est de proposer gratuitement les mesures d'information et de formation.



Instruments de mise en œuvre

Différents instruments de mise en œuvre, tels que des instructions, des directives, des plans d'études et des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification, ont été élaborés afin de soutenir les responsables de la formation professionnelle dans la mise en œuvre de la révision totale.





Les responsables de la formation professionnelle suivent des formations et des formations continues sur les principaux changements et nouveautés dans le cadre de séances d'information et de formation spécialement conçues pour leurs lieux de formation respectifs.

Entreprises formatrices

Séances cantonales d'information et de formation sur l'introduction des nouvelles prescriptions sur la formation professionnelle initiale de maçon/ne AFP et de maçon/ne CFC.

À partir de l'automne 2024



Cours interentreprises

Cours annuels de deux jours pour instructeurs

En Suisse alémanique:
16 et 17 août 2024

En Suisse romande et
au Tessin:

24 et 25 octobre 2024



École professionnelle

Assemblée annuelle de l'Association des maîtres professionnels maçons (AMPM)

13 et 14 mars 2025





➔ **Organisme responsable – SSE**

➔ **Autres interlocuteurs**

Contacts

Organisme responsable – SSE

Pour toute question concernant la révision totale de la formation professionnelle initiale, le domaine Formation de la Société Suisse des Entrepreneurs se tient à votre disposition:

masterplan2030@baumeister.ch ou +41 58 360 76 99

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la SSE:

www.entrepreneur.ch

Les personnes intéressées par la révision totale de la formation professionnelle initiale, comme les parents, les jeunes ou les médias trouveront des informations utiles sur la plate-forme consacrée aux métiers de la construction:

[Maçon/ne – Société Suisse des Entrepreneurs \(baumeister.swiss\)](http://baumeister.swiss)



Cantons

- ➔ Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP): www.sbbk.ch
- ➔ Centres d'information professionnelle: www.orientation.ch
- ➔ Offices régionaux de placement: www.travail.swiss

Association suisse des enseignants des écoles professionnelles: Association des maîtres professionnels maçons (AMPM)

- ✉ Président Daniel Obrist (daniel.obrist@mflv.ch)
- ✉ Vice-président Jean-Manuel Aeberli (Jean-Manuel.Aeberli@rpn.ch)

Contacts

Autres interlocuteurs

Chef Formation professionnelle initiale et président de la Commission de surveillance des cours interentreprises (CSCIE)

✉ Rosario Gross (rosario.gross@baumeister.ch)

Interlocuteurs pour les halles des maçons

✉ Patrik Birrer (pbirrer@mls.ch)

✉ René Engetschwiler (r.engetschwiler@bvksq.ch)

✉ Marco Fässler (faessler@ssic-ti.ch)

✉ Kilian Lötscher (kloetscher@ave-wbv.ch)

Créer l'avenir ensemble.